



20150207

N° 2015/02/07

DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du lundi 23 février 2015, 18 heures 30**

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs : ANGELI, FOUANT, BOUVOT, CORBIN, FINIELS, LANGET, POUJOL, PALLIER, GAUBIAC, NOGUIER, FAIDHERBE, CHANAL, COMPAN, ISSERT, GERVASONI, ALEGRE, LAYRE, CERRET, CLAUZEL, GUERIN, LAURITA, VALGALIER

**Membres absents excusés** : Mesdames et Messieurs : ARBUS, DECISIER, FRATISSER, LEPROVOST, ROUDIL, BURTET

**Membres absents**: Mesdames et Messieurs : MARTIN, CAUSSE,

**Membres remplacés** : Madame FOUANT remplace Monsieur ROUDIL  
Monsieur PALLIER remplace Monsieur FRATISSIER

**Procurations** : Madame DECISIER donne procuration à Monsieur FAIDHERBE  
Monsieur BURTET donne procuration à Madame ANGELI

**Membres ayant participé au vote** : 24

**Date de convocation** : 06 février 2015

**Date d'affichage** : 06 février 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le lundi 23 février, à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur POUJOL

**Objet** : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président expose à l'assemblée délibérante l'article 3212-1 du code des collectivités territoriales relatif au débat sur les orientations générales du budget à proposer à l'assemblée dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

La réunion de ce jour est une discussion sur la base d'informations, les plus complètes possibles à propos des enveloppes et des limites du futur Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24 février 2015

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ..... 24 FEV. 2015 ..... et de la publication le ..... 24 FEV. 2015 .....

Le Président,

Gérald GERVASONI

